

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-sept octobre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHÉ, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Martine ROBERGE ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD, Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; David PERRAULT ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Absentes : Elisabeth DURAND, Virginie BOTTAIS.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Voix délibératives : 27

2022-77

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU À L'EVS JOSÉPHINE BAKER
AU PROFIT DE LA CPAM : AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'antenne CPAM implantée route de Dieppe cessera prochainement toute activité compte-tenu des incivilités vécues par son personnel, contraire à l'éthique d'un service public aux usagers.

Afin de ne pas voir disparaître ce service, et prenant en compte ce besoin de sécurité, la Municipalité a proposé à la CPAM de mettre à disposition un bureau à l'Espace de Vie Sociale Joséphine BAKER sis rue de la Liberté à Notre-Dame de Bondeville.

La CPAM a accepté cette offre et s'est engagée à poursuivre ses permanences les lundis, mercredis et vendredis hors périodes scolaires.

Pour ce faire, il convient d'officialiser cette mise à disposition par convention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Christian FOSSOUL,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention,**

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un bureau de l'EVS Joséphine BAKER au profit de la CPAM de ROUEN-ELBEUF-DIEPPE, à compter de l'ouverture de la structure.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Publié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2022-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT